

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 JUIN 2016**

08/06/2016 /02 OBJET : FIXATION TARIFS CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 décembre 2001 relative à la fixation tarifs de concessions du cimetière communal. Il rappelle aussi le projet de mettre en place des cavurnes.

Il souligne que celles-ci sont installées et qu'il convient donc de revoir l'ensemble des tarifs fixés et de règlementer l'utilisation des cavurnes nouvelles.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

FIXE le régime comme suit

1. les emplacements sont concédés pour *une durée de 50 ans*
2. les tarifs sont appliqués à compter du *1^{er} juillet 2016*
3. les prix des emplacements concédés s'établiront comme suit :

- concessions de l'ancien cimetière	30 €/m ²
- concessions du nouveau cimetière	50 €/m ²
-concessions temporaires	10 € /m ²
- concessions alvéoles colombarium	650 €
- cavurnes	650 €
4. le renouvellement de la concession devra être demandé au plus tard dans les deux ans qui suivent la date d'expiration,
5. le tarif appliqué pour le renouvellement sera celui en vigueur à la date d'expiration de la concession,
6. La commune reprendra les emplacements à l'expiration du délai de deux ans calculé à compter de la date d'expiration de la concession

08/06/2016 /03 OBJET : MODIFICATION REGLEMENT LOTISSEMENT COMMUNAL

Le Maire fait part à l'assemblée de l'achèvement des travaux du lotissement communal : il rappelle le projet initial qui prévoyait des constructions jumelées.

Il s'avère que cette contrainte rend difficile la commercialisation des lots.

Ainsi, il propose la modification du règlement de lotissement afin de faciliter la vente des terrains.

Monsieur le Maire propose également une modification partielle du PLU sur l'emprise définitive du projet présenté.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➤ **DECIDE**

1. la modification du règlement de lotissement
2. la modification partielle du PLU

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires.

08/06/2016 /05 OBJET : APPROBATION PLU DE NOGUERES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de NOGUERES arrêté en date du 29 avril 2016.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **EMET** un avis FAVORABLE au projet de PLU de NOGUERES

08/06/2016 /06 OBJET : APPROBATION PLU DE BESINGRAND

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de BESINGRAND arrêté en date du 25 avril 2016.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **EMET** un avis FAVORABLE au projet de PLU de BESINGRAND

08/06/2016 /07 OBJET : AVIS SUR LE SECRETARIAT PERMANENT POUR LA PREVENTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES (SPPPI)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu pour avis le projet d'arrêté préfectoral portant sur la création de la commission de suivi du Site du Bassin de Lacq.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DONNE** un avis FAVORABLE à la création de la commission de suivi du site du bassin de Lacq

08/06/2016 /08 OBJET : PARTICIPATION AU CENTRE DE LOISIRS DE MONEIN ET DE MOURENX-ETE 2016

Le Maire rappelle la participation de la commune les années précédentes aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs de Monein au prorata du nombre d'enfants de Pardies participant au séjour.

Aussi, cette année comme l'année précédente, des familles souhaitent envoyer leurs enfants au Centre Aéré de Mourenx,

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** la participation de la commune à raison de **2,50 € par journée et enfant** de Pardies participant **durant l'été 2016** au Centre de Loisirs de Monein ou au Centre Aéré de Mourenx.

08/06/2016 /09 OBJET : BOURSE COMMUNALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Conseil municipal

- **DECIDE** d'attribuer une bourse de **400 €** à chacun des étudiants de Pardies bénéficiant d'une bourse départementale de l'enseignement supérieur pour l'année scolaire 2015/2016.

08/06/2016 /10 OBJET: BOURSE COMMUNALE POUR LES SEJOURS LINGUISTIQUES OU CULTURELS

Le Conseil municipal,

- **DECIDE** d'attribuer une bourse de **300 €** par élève pardisien participant à un séjour linguistique ou culturel dans le cadre scolaire secondaire ou supérieur pour l'année scolaire 2015/2016
- **PRECISE** que cette opération viendra en déduction de la participation des parents au séjour de leur enfant.

08/06/2016 /11 OBJET: PLAN DE FORMATION DE LA COLLECTIVITE POUR LES ANNEES 2015-2017

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale impose aux collectivités d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan mutualisé sur le Territoire Soule Basse Navarre du Département.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'adopter le Plan de Formation Mutualisé et le règlement de formation

08/06/2016 /12 OBJET: MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D EAU ET D ASSAINISSEMENT GAVE ET BAISE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération du Comité Syndical du 7 avril 2016 du Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement Gave et Baise approuvant la modification des ses statuts en vue de l'adhésion de 9 communes limitrophes du Syndicat : BUGNEIN, CASTETBON, GAN, JURANCON, LASSEUBE, LEDEUX, OGENNE-CAMPTORT, PRECHACQ-NAVARENX Et SAUCEDE.

En effet, en plus de ses 32 communes membres, le Syndicat dessert en eau potable des écarts de ces 9 communes. Or ces 9 communes ne sont juridiquement membres du SIEA Gave et Baise, alors même que le mode de gestion et les tarifs du Syndicat s'appliquent aux abonnés desservis sur ces écarts.

Afin de régulariser la situation de ces communes et en application de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a donc décidé, en accord avec les 9 communes concernées, de modifier les statuts en vue d'adhésion de ces communes au Syndicat.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les nouveaux statuts ci-annexés du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave et Baise.
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de modifier les statuts du Syndicat en ce sens
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et à Monsieur le Président du SIEA Gave et Baise

08/06/2016 13/ OBJET : ASSURANCE GARANTISSANT L ENSEMBLE DES RISQUES FINANCIERS DE LA COLLECTIVITE LIES AU REGIME DE PROTECTION SOCIAL DU PERSONNEL

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de Pardies a adhéré aux contrats d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la collectivité contre les risques financiers qui incombent en application du régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux. Il s'agit de deux contrats en capitalisation (l'un concernant les risques liés aux agents affiliés à la CNRACL et l'autre les risques liés aux agents non affiliés à la CNRACL).

Les contrats dont il s'agit, négociés pour la période 2014-2016, cesseront leurs effets le 31 décembre 2016.

Pour permettre au Centre de Gestion d'entreprendre la procédure de mise en concurrence imposée par la réglementation, il importe que les collectivités intéressées lui demandent d'agir dans ce sens.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de confirmer la position antérieure de la collectivité. Considérant ce que représente pour la Commune, une démarche de type mutualiste de cet ordre,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DEMANDE** au Centre de Gestion de conduire pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription de deux contrats d'assurance garantissant l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accident de travail, invalidité, maternité et décès) des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL d'une part, et d'autre part non affiliés à la CNRACL.

La commune sera informée des résultats des négociations réalisées par le Centre de Gestion et sera alors appelée à prononcer son adhésion aux contrats groupe qui seront signés par le Centre.

08/06/2016 14/ OBJET : DECISION MODIFICATIVE

Objet	Sections de d'investissement			
	Dépenses		Recettes	
	Opération et article	Somme	Chap. et article	Somme
OPERATION 27 FOYER CLUB	27-21318	+ 11 000 euros		
OPERATION 26 MAIRIE	26- 2188	+ 1 000 euros		
OPERATION 44 - ACQUISITION MATERIEL	26- 2188	+ 8 000 euros		
020- DEPENSES IMPREVUES	020	- 20 000 euros		
TOTAL		0 euros		

SEANCE DU MERCREDI 08 JUIN 2016

SOMMAIRE

- 1-Renforcement réseau EP rue Provence : retiré*
- 2- fixation tarif cimetièrre « cavurnes »
- 3- Modification règlement lotissement communal
- 4- manifestation 14 juillet 2016 : sans objet*
- 5- Approbation PLU Noguères
- 6- Approbation PLU Besingrand
- 7- ETAT-avis sur SPPPI
- 8- Participation Centre de Loisirs Monein Eté 2016
- 9-Bourses communales
- 10- Bourses culturelles
- 11- CNFPT- validation plan de formation mutualisé 2015-2017
- 12- Modification statutaires du Syndicat Gave et Baïse
- 13- CDG64-Renouvellement contrat d'assurance statutaire
- 14- Décision modificative
- 15-Divers